

Postulat demandant l'élaboration d'un concept général de mobilité douce « l'Agglo à vélo ».
N° Post_Leg. 2008-2011_2009_005

Auteurs du postulat : Marc-Antoine Messer, Avry ; Marie Garnier, Villars-sur-Glâne ; Charles de Reyff, Fribourg ; Raymond Pilloud, Villars-sur-Glâne ; Rainer Weibel, Fribourg ; Hendrick Krauskopf, Belfaux ; Gilles Bourgarel, Fribourg ; Pauline de Chambrier, Avry Conseiller d'agglomération de la Ville de Fribourg

Préambule :

Deux constats préalables sont à l'origine du présent postulat.

Premièrement, le vélo est le moyen de circulation à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise. Pour les trajets jusqu'à cinq kilomètres en zone urbaine, il est un moyen de transport particulièrement performant. Avec des infrastructures adéquates, le vélo peut encore être concurrentiel jusqu'à dix kilomètres. Or, aucun centre communal n'est à plus de dix kilomètres du centre-ville. L'Agglo est naturellement l'échelon responsable du développement et de la promotion des infrastructures cyclables. En effet, les déplacements à pied sont à l'échelle des communes, alors que les infrastructures ferroviaires et celles destinées au trafic individuel motorisé sont majoritairement de la compétence du canton voire de la confédération. Seul le vélo peut relier les communes-membres de l'Agglo entre elles et vers le centre-ville de façon saine, économique, écologique, rapide et ludique.

Deuxièmement, L'Agglo souffre aujourd'hui d'un déficit d'image. Suite à la votation de 2008 créant l'Agglo, le citoyen n'a pas encore eu la preuve par l'acte de l'utilité de cette institution nouvelle. L'Agglo, pour exister réellement dans l'esprit de la population, doit être plus qu'une reprise automatique des pratiques existantes en matière de mobilité, de développement territorial, etc. Elle doit porter des projets novateurs à son échelle, qui apportent une amélioration visible pour les habitants de nos dix communes. Ce présent postulat répond à ces deux constats. Il dote l'Agglo d'un projet fort en exigeant une politique audacieuse, novatrice, globale et durable en matière de mobilité douce.

Les postulants sont conscients qu'une bonne part des éléments exprimés dans ce postulat est déjà présente dans le projet général de la CUTAF et le projet d'agglomération déposé à Berne. Toutefois, ils veulent que par ce postulat il soit donné un nouveau départ à la politique en faveur du vélo, avec une meilleure prise en compte des itinéraires à favoriser et des pôles d'intérêts à relier. Les informations récentes faisant état d'un projet avancé de prêt de vélo sur le territoire de la Ville de Fribourg sont un élément positif qui mérite que l'Agglomération s'y intéresse rapidement. Il est capital que l'Agglomération apporte dans des délais raisonnables des éléments concrets aux citoyens des communes-membres.

Le principe :

Le présent postulat propose que le comité d'agglomération élabore un concept global de développement des infrastructures en faveur de la mobilité douce et particulièrement pour la circulation à vélo dans le périmètre de l'agglomération. Ce concept posera le principe d'un financement des infrastructures intercommunales par un crédit d'investissement de l'Agglo. Ce concept fixera le tracé de grandes voies vertes « Trans-Agglo », le calendrier de leur réalisation et leur financement, à l'exception des infrastructures de proximité entre les quartiers et des embranchements vers les voies vertes « Trans-Agglo » qui seront de la compétence des communes-membres. Le concept vise le transfert modal vers le vélo tant pour les déplacements pendulaires que pour les déplacements plus ludiques, vers les centres sportifs, d'enseignement ou d'achats de l'agglomération ainsi que les déplacements sportifs, culturels et touristiques.

Le concept « L'Agglo à vélo » devra impérativement comporter les éléments suivants :

- La création de deux grandes « Trans-Agglo pour la mobilité douce » de type voies vertes, allant du nord au sud et de l'est à l'ouest et passant par le centre. (La branche ouest devrait se scinder pour desservir Matran au sud-ouest et Avry et Rosé au nord-ouest ; la branche nord devrait se scinder depuis Givisiez pour desservir Granges-Paccot au nord-est et Corminboeuf – Belfaux au nord-ouest).
- La prise en compte prioritaire des grands centres sportifs et d'enseignement dans le tracé des « Trans-Agglo ».
- L'étude de tracés alternatifs aux grands axes de circulation routière.
- L'étude de tracés évitant les déclivités trop importantes et le cas échéant l'étude de solutions techniques y remédiant.
- La réalisation de voies vertes hors chaussées lorsque celles-ci suivent des grands axes de circulations routières.
- La création de stations-vélo dans toutes les gares actuelles et futures de l'agglomération.
- La mise en place d'un système automatisé de prêt de vélo, en ville de Fribourg et au moins dans toutes les gares de l'agglomération.
- Une étude d'opportunité d'utilisation des talus CFF pour la création de la branche de la Trans-Agglo ouest (au moins de la hauteur du quartier de Planafaye jusqu'à Avry-centre).
- Un calendrier de la réalisation des infrastructures.
- Une proposition de financement par un emprunt de l'Agglomération.
- Une collaboration avec les communes-membres en vue de planifier le développement du réseau mixte à l'intérieur des localités.
- Une collaboration active et approfondie avec le canton, en vue d'obtenir notamment un financement approprié de celui-ci.
- La prise en compte d'un développement multimodal coordonné dans l'agglomération, notamment la réalisation d'un RER fribourgeois.
- L'étude de variantes techniques permettant de transporter les vélos dans les bus urbains et régionaux.
- L'intégration du concept « L'Agglo à vélo » dans le plan directeur de l'agglomération révisé.
- L'intégration du concept « L'Agglo à vélo » dans le projet d'agglomération.